

Séance du 15 février 2021

2021/006

Présents : Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Noémie DEUTSCH / Jean TRILLE / Serge ALMENDRO / Bernard JOUCLA /  
Dominique GAYE / Stéphanie MARQUEZ / Juliette SALANNE / JB MARTINEZ / Bernard LHOSSEIN / Sébastien  
ABADIE / JC MADELAINE / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT / Sandrine TREBUCCQ  
En zoom : Michel DUHAMEL / Hélène FRANCES / Caroline ECORCHON

Absents : Ingrid BOUTARFA (procuration pour Philippe SOULE-PERE)

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

## DEMANDE DETR POUR LA SECURISATION DU STADE DE FOOTBALL ET DU QUARTIER LAPASSADE

M. le Maire expose à l'assemblée délibérante que la commune souhaite obtenir des subventions pour aider au financement de la sécurisation du stade de football et du quartier Lapassade.

La commune d'Ibos lutte chaque année contre les occupations illégales de ses installations ouvertes au public. Elle effectue régulièrement des travaux pour sécuriser les installations visées et permettre aux associations de poursuivre leurs activités. Cette année, elle souhaite renforcer la sécurisation de 2 sites :

- Le stade de football
- Le quartier de Lapassade

En accord avec la directrice de cabinet de la Préfecture, Mme PAUZAT, il a été convenu de scinder les opérations de sécurisation contre les envahissements de terrains publics par les gens du voyage. Ainsi, en 2020, le stade de football a été sécurisé par l'installation de blocs de pierre. Il reste à finir cette sécurisation en installant une barrière anti-effraction. L'autre terrain occupé illégalement presque chaque année est situé au milieu d'une zone d'habitations (quartier Lapassade), à proximité du club house de tennis. Il doit être sécurisé de façon permanente par des dispositifs spécifiques.

### Plan de financement / DETR 2021 :

Etat - DETR	42 000 € HT
Commune d'Ibos - Autofinancement	11 700 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>53 700 € HT</b>
<b>Soit</b>	<b>64 400 € TTC</b>

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 42.000 € HT au titre de la DETR 2021 pour la sécurisation du stade de football et du quartier Lapassade.

Extrait certifié conforme :

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le **18 FEV. 2021**

de la publication le **18 FEV. 2021**

IBOS,

Le **18 FEV. 2021**

Le Maire,

Denis FEGNE

Le Maire,



Denis FEGNE